Procès-verbal de la 4ère réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BRESSUIRE (commune associée de Noirterre), GEAY, FAYE-L'ABBESSE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 juin à 15 heures, s'est réunie à la salle Trinchot de la commune de Faye-l'Abbesse, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse sous la présidence de Monsieur André CLAVEAU, président titulaire.

Etaient présents :

André CLAVEAU, Président ;
François GINGREAU, représentant titulaire du Président du Conseil départemental
Philippe BREMOND, représentant suppléant du Président du Conseil départemental ;
Jean-François MOREAU, représentant de la commune de Bressuire, Maire délégué de Noirterre ;
Gérard PIERRE, maire de Faye-l'Abbesse
Michel LIAUD, Jean-Marc BERNARD, représentant des exploitants titulaires ;
Antoine ROUX, représentant des exploitants suppléants ;
Alexandra FONTENEAU, Serge ROUX, Michel BREMAUD, Philippe THIBAUDEAU, Philippe MERCERON, Marc FONTENEAU, représentant des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jacques BENOIST, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléants ;
Marc PASQUIER, Michel GUIONNET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages titulaires ;
Roland BLANDIN personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléant ;
Olivier UZANU, agent du Département titulaire ;

Entendus à titre d'information :

Magali PREVOST, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
Martial CREON, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ;
Élodie VILESKI, bureau d'étude ECOGEE ;
Alain SAUVAITRE, cabinet de géomètre DEVOUGE ;
Stéphane DEVOUGE, géomètre-expert en aménagement foncier, cabinet DEVOUGE

Absents excusés :

Gabriel DUVEAU, Président suppléant ;
Pierre CHABEAUTI, représentant de la commune de Geay
Damien GUINEFOLEAU, Philippe MONNEAU, Thomas GIRAUD, Laurent CLOCHARD représentant des exploitants titulaires ;
Franck MAINARD, Alain CHABAUTY, représentant des exploitants suppléants ;
Jean-Paul MOTARD, Gérard NOIRAUD, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléant
Renaud LEGENDRE, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, titulaire ;
Arnaud CHABAUTY, Laurent BODET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléants ;
Aurélie LAFAIYE , agent du Département titulaire ;
Jean-Paul BARON, Dominique METAYER, agents du Département suppléants ;

Valérie VIRION, représentante des services fiscaux des Deux-Sèvres ;
Thierry CHOUETTE, représentant du maître d'ouvrage ;
Cécile ALEXANDRE, représentante de l'INAO ;
Jean-François COLLIER, Directeur Général Adjoint du Pôle de l'Ecogestion, de la Mobilité et de l'Environnement du Département ;

Mme Lucile MAUILLON, agent du Département des Deux-Sèvres, assure les fonctions de secrétaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel des membres de la commission. Après avoir constaté que cette dernière remplit les conditions requises pour se réunir, M. CLAVEAU rappelle l'ordre du jour :

1-/ Présentation du volet environnemental de l'étude d'aménagement foncier ;
2-/ Présentation des étapes à venir ;
3-/ Questions diverses.

Mme MAUILLON complète cet ordre du jour en précisant qu'il sera également rappeler aujourd'hui des éléments concernant la partie de l'étude foncière et agricole. En effet, l'étude d'aménagement foncier n'a de sens que dans son ensemble et la commission doit avoir une visison globale de l'état initial de son territoire.

1-/ Présentation du volet foncier, agricole et environnemental de l'étude d'aménagement foncier :

La parole est donc donnée à M. DEVOUGE, géomètre-expert, pour sa présentation sur les éléments fonciers et agricoles du périmètre d'étude de 458 ha. Cette présentation est suivie de celle de Mme VILESKI, bureau d'étude ECOGGE, qui présente les relevés environnementaux réalisés dans ce même périmètre (cf. diaporamas ci-joints).

De ces présentations, voici les informations principales qui en ressortent :

- **Au niveau foncier :**

L'Emprise du projet routier est de **18ha40** :
- 15 ha40 : emprise routière + des aménagements paysagés
- 3 ha : compensation des destructions de zone humide

En plus de cette emprise, des mesures de compensation sont en cours d'élaboration par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Ces mesures sont actuellement discutées entre le Département et le CNPN avant d'être définies par arrêté Préfectoral. Aussi, à ce jour, il serait demandé de réaliser environ **8ha50** de mesures de compensation découpé comme suit :
- 5 ha60 prairie mésophile
- 2ha70 de compensation de culture détruites
- création de mares.

Au total, la maîtrise foncière nécessaire au projet s'élèverait donc à **27ha environ.** Actuellement, les réserves SAFER présentes dans le périmètre d'étude sont de **12,3ha.**

Aussi, au vu de tous ces éléments et du périmètre d'étude actuel, il serait nécessaire de faire un **prélèvement sur les propriétés de 3,2 % afin de pouvoir constituer l'emprise du projet routier ainsi que de répondre aux mesures de compensations.**

Enfin, il existe à ce jour un déséquilibre de 13ha90 entre les surfaces d'exploitations qui sont situées à l'Est du projet routier (et dont le siège d'exploitation est à l'Ouest) et les surfaces d'exploitations qui sont situées à l'Ouest du projet routier (et dont le siège d'exploitation est à l'Est).

M. LIAUD interroge l'intégration dans le périmètre des parcelles de réserves SAFER qui sont situées à proximité du périmètre d'étude actuel coté Est.

En effet, M. CREON confirme que la SAFER a actuellement un stock hors périmètre de 39ha.

M. UZANU précise que les éléments présentés aujourd'hui correspondent au périmètre d'étude défini initialement mais que ce périmètre d'étude ne prédispose pas du périmètre d'aménagement. En effet, il est prévu de se réunir au mois de septembre en sous-commission pour travailler sur l'élaboration du schéma directeur. Ce travail sera l'occasion de revenir sur la pertinence du périmètre.

- **Au niveau environnemental :**

Le territoire comprend de fort enjeux environnementaux avec des haies, arbres et bois qui devront être maintenus dans le cadre d'un aménagement foncier éventuel.

Mme VILESKI précise que si les travaux connexes issus de la construction du projet d'échange parcellaire devaient impacter les écoulements de la Gâtine et son affluent, alors ces derniers devraient être expertisés par la police de l'eau. Cette expertise doit permettre de classer l'écoulement d'eau soit comme fossé soit comme cours d'eau.

Plusieurs questions sont posées par des membres de la commission quant à la prise en compte des mares ainsi que de l'irrigation dans le futur classement des terrains.

M. DEVOUGE, répond que par expérience, s'il doit enlever une partie irrigable à un exploitant alors il fait en sorte de lui rechercher une autre partie irrigable. Idem pour les mares qui sont prioritairement réattribuée aux propriétaires et si ce n'est pas possible, elles sont compensées dans les échanges. Aussi, concernant ces questions, il très important que le cabinet de géomètre soit informé de ces particularités pour qu'elles soient bien prises en compte en amont de la construction du projet d'échange. En tout état de cause, lors du classement des terres, les mares ne seront pas prises en compte de la même façon que le reste de la parcelle.

M. BREMOND affirme qu'il est important de prendre en compte ces éléments en amont pour mieux anticiper les solutions. De plus, si aucune solution ne pouvait être trouvée, cela donnerait lieu à des compensations.

2-/ Présentations des étapes à venir

L'étape suivante de la procédure d'aménagement foncier sera l'établissement d'un schéma directeur (feuille de route) du projet d'aménagement foncier. Ce travail sera réalisé en sous-commission d'aménagement foncier à partir de septembre prochain. La sous-commission est ouverte à toutes les personnes locales qui sont concernées par ce projet et qui souhaitent participer.

3-/ Questions diverses

La commission d'aménagement foncier ne soulève pas d'autres questions.

-o0o-

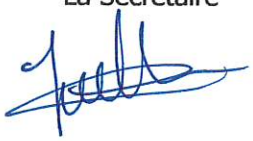
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17H00 et il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

Le Président



André CLAVEAU

La Secrétaire



Lucile MAUILLON